

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

Date de la convocation :
20 août 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Secrétaire de séance :
Mme Annie BENION

Le **jeudi vingt-sept août deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle communale de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. René LERAY, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Riwanon LABASQUE, Mme Bronwenn PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz FIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ :

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_10_04

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Générale de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou le cas échéant les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'admission au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'agent contractuel actuellement en poste en qualité de secrétaire de mairie, il est proposé de créer un emploi permanent correspondant à ce grade, à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires), en vue de sa stagiairisation.

Cette création s'accompagnera de la suppression de l'emploi actuel de secrétaire de mairie à compter du 1er novembre 2026, afin d'assurer la cohérence du tableau des effectifs.

Mme la Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la fonction de secrétaire de mairie.

La rémunération et le déroulement d la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/12/2026 pour intégrer la création demandée et de supprimer l'emploi actuel au 01/12/2026.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Fonction
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	17h30	Secrétaire de mairie
TOTAL		1	1		

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Fonction
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique	C	1	1	17h30	Agent des interventions techniques en milieu rural
TOTAL		1	1		

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la proposition de Mme la maire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 1^{er}

décembre 2026 et de supprimer un emploi permanent de secrétaire général de mairie à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2026.

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois au 01/12/2026.

CHARGE Mme la maire d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitre prévus à cet effet.

La secrétaire de séance,
Mme Annie BENION
Adjointe au maire



La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire



Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le

ID : 022-212201693-20260828-2026_10_04-DE